



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 2 avril à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusés : <b>DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MICHÉ Xavier (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean), PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard)</b>
Date de convocation : 27/03/2024	Absent : <b>VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 09/04/2024	Formant la majorité des membres en exercice  Monsieur BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-078

Objet : **Autorisation au maire à passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du Syndicat local des moniteurs de l'ESF de la Plagne**

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L512-14 et L512-15 ;

**Vu** le projet de convention de mise à disposition avec le Syndicat local des moniteurs de l'ESF de la Plagne dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

**Vu** l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de monsieur le maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune de La Plagne Tarentaise avec le Syndicat local des moniteurs de l'ESF de la Plagne, tel que présenté et annexé,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ladite convention.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Richard BROCHE



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*